

Madame Bernier,
Effectivement, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sollicite actuellement des commentaires sur la conformité de l'étude d'impact par rapport à la directive fédérale. Ces commentaires seront transmis au promoteur du projet pour qu'il puisse achever son étude d'impact.

C'est lors des audiences publiques de la commission d'examen, dans quelques mois, que le public sera invité à présenter l'ensemble de ses commentaires. Le public dispose ainsi de plusieurs mois pour se préparer aux audiences publiques.

Pour plus d'information sur le processus d'évaluation par une commission d'examen, je vous invite à consulter le site web de l'Agence au http://www.ceaa.gc.ca/010/basics_f.htm#panel

Nous vous tiendrons informée, par courriel, des prochaines étapes du processus d'évaluation environnementale du projet Rabaska. Si vous désirez que votre nom soit retiré de notre liste de distribution, veuillez nous en faire part en nous faisant parvenir un courriel et en inscrivant "retirer mon nom de la liste" en objet.

Pour de plus amples renseignements sur le processus d'évaluation environnementale, n'hésitez pas à me contacter aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Dominic Cliche

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency
160 Elgin, 22e étage | 22nd floor, Ottawa Ontario K1A 0H3
(613) 948-1787 | télécopieur / fax (613) 957-0941
dominic.cliche@acee-ceaa.gc.ca

-----Original Message-----

From: Chantal Bernier
Sent: March 8, 2006 4:59 PM
To: Cliche,Dominic [CEAA]
Subject: RE: Projet Rabaska: Referece: 04-05-3971

Bonjour M. Cliche,

J'ai bien reçu votre avis de consultation du public pour commenter la conformité de l'étude d'impact environnemental.

Ce que je comprends, c'est que cette consultation vise à déterminer la conformité de l'étude d'impact avec la Directive pour la préparation de l'étude d'impact du projet Rabaska.

Veuillez confirmer qu'il ne s'agit pas d'une opportunité de commenter sur l'étude en tant que tel pour demander au promoteur de fournir des précisions, mais que cela sera possible à une date ultérieure.

Une description des étapes ou le public sera appelé à commenter serait apprécié.

Merci pour cette précision.

Chantal Bernier

"Cliche,Dominic [CEAA]" <Dominic.Cliche@ceaa-acee.gc.ca> wrote:

Madame Bernier,

Suite au dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement par le promoteur, une analyse de conformité sera effectuée par un comité d'experts gouvernementaux, en regard de la directive émise par le ministre fédéral de l'Environnement. Cette directive est affichée sur le Registre canadien d'évaluation environnementale dont l'adresse est indiquée dans le courriel que je vous ai transmis précédemment.

Si l'étude d'impact était jugée conforme à la directive émise, une commission d'examen serait mandatée, laquelle est constituée d'un groupe d'experts choisis par le ministre de l'Environnement. La commission d'examen soumettra ensuite ses recommandations au ministre.

Je vous invite à consulter le site Internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale à l'adresse suivante pour obtenir plus d'information sur le processus d'examen par une commission : http://www.ceaa.gc.ca/010/basics_f.htm#panel

Au plaisir,

Dominic Cliche

-----Original Message-----

From: Chantal Bernier

Sent: August 24, 2005 4:28 PM

To: Cliche,Dominic [CEAA]

Subject: RE: Projet Rabaska: Referece: 04-05-3971

Cher Dominic:

Quel est le processus après le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement par le promoteur? Est-ce que cette étude est révisée par des experts indépendants des promoteurs avant qu'une décision ne soit prise?

Merci de me répondre à ce sujet.

"Cliche,Dominic [CEAA]" <Dominic.Cliche@ceaa-acee.gc.ca> wrote:

Madame Bernier,

La prochaine étape du processus d'évaluation environnementale du projet Rabaska est le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement par le promoteur. Celle-ci sera rendue publique via le Registre canadien d'évaluation environnementale. Vous pouvez avoir accès au registre public à partir du site Internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale à l'adresse électronique suivante : http://www.acee-ceaa.gc.ca/index_f.htm, sous l'icône "Registre canadien

d'évaluation environnementale". Le numéro de référence pour le projet Rabaska est le : **04-05-3971**.

Si vous le désirez, nous pouvons aussi ajouter votre nom à notre liste d'envoi. Celle-ci est utilisée pour informer les parties intéressées des développements dans le processus d'évaluation environnementale du projet, notamment le dépôt de l'étude d'impact. Si cela vous intéresse, veuillez me transmettre votre adresse de correspondance.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominic Cliche

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency
160 Elgin, 22e étage/ 22nd floor, Ottawa Ontario K1A 0H3
(613) 948-1787 | télécopieur / fax (613) 957-0941
dominic.cliche@ceaa-acee.gc.ca

-----Original Message-----

From: Chantal Bernier
Sent: July 28, 2005 6:05 PM
To: Richard, Francine [CEAA]
Subject: Projet Rabaska: Referece: 04-05-3971

Bonjour Mme Richard:

J'aimerais savoir quel est le statut de l'évaluation environnementale de ce projet et pour quelle date est-il prévu de rendre public cette évaluation environnementale.

Bien à vous.